# 

* Date : 14-09-2017
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2017204601
* Author : SERVICE PUBLIC FEDERAL CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE

Cour constitutionnelle. - Cumul de fonctions
Par arrêté royal du 6 septembre 2017, qui produit ses effets le 1
er septembre 2017, Monsieur David KEYAERTS, référendaire à la Cour constitutionnelle, est autorisé à cumuler ses fonctions avec un mandat d'enseignant pour le tutorat " droit constitutionnel " (10 %) à la KU Leuven pour l'année académique 2017-2018, renouvelable jusqu'en 2022-2023.